

**RÈGLEMENT GENERAL**  
**« JEU INTERNET VIRGIN RADIO »**  
**SAISON 2018/2019**  
**ADDITIF N° 94**

La SAS Europe 2 Entreprises organise un jeu gratuit sans obligation d'achat intitulé « Jeu Internet VIRGIN RADIO » dont le règlement doit être complété par additif.

Le présent additif modifie ou complète selon le cas ledit règlement pour la Période de Jeu du 8 avril 2019 à 10h00 au 12 avril 2019 à 23h59.

Les termes utilisés avec des majuscules sont définis dans le règlement.

▪ **pour l'application de l'article 4 :**

Le nombre maximum de participation autorisée par participant pour la Période de Jeu est de 1 (une).

La question et la bonne réponse correspondante est détaillée en annexe 1 non disponible au public avant la fin de la Période de Jeu.

▪ **pour l'application de l'article 5 :**

A la fin de la Période de jeu, 1 participant sera tiré au sort parmi les inscrits ayant répondu correctement à la question et sera déclaré gagnant.

▪ **pour l'application de l'article 6 :**

Détail du lot :

- **1 lot « 2 billets d'avion Air France de Paris jusqu'à Fortaleza au Brésil »** d'une valeur unitaire de 4400 (quatre-mille-quatre-cents) euros

Le lot comprend 2 billets d'avion de Paris jusqu'à Fortaleza aller-retour en classe économique sur les vols de la compagnie Air France (taxes aéroport comprises)

**Les réservations des vols en fonction des disponibilités devront impérativement être effectuées par le gagnant au minimum 3 semaines avant le départ date souhaitée auprès de [vatognarelli@airfrance.fr](mailto:vatognarelli@airfrance.fr).**

**Les billets devront être émis impérativement avant le 15 décembre 2019.**

**La Société Organisatrice ne sera en aucun cas tenue responsable en cas accident et/ou de tout incident survenu à l'occasion du séjour. Tous les autres frais occasionnés lors du séjour, ne seront pas pris en charge par la Société Organisatrice. Le gagnant et son accompagnateur devront prendre en charge les transports aller/retour entre leur domicile et le lieu de départ.**

La violation des dispositions du présent additif et de son règlement exposent son auteur à toutes poursuites ou actions qui pourraient s'avérer nécessaire au respect desdites dispositions.